

Le jeudi 04 septembre 2025

Lundi 1^{er} septembre, jour de rentrée scolaire, notre collègue Caroline Grandjean s'est donné la mort, après des années d'insultes, de diffamation subie sur son école, et de menaces de mort...

L'intolérance et l'indifférence tuent

L'annonce de ton suicide, Caroline, ce lundi 1er septembre est une nouvelle déchirante. Le bureau du SNUDI-FO 64 pense à ta souffrance, apporte tout son soutien à ta compagne, à tes proches et à toutes celles et ceux qui ont été à tes côtés et qui culpabilisent aujourd'hui de ne pas avoir pu te sauver.

Comment ne pas penser à Christine Renon, à Jean Willot, à Isabelle Jordana et à tant d'autres collègues qui subissent dans l'exercice de leur métier, jusqu'à ne plus pouvoir tenir et sans que notre employeur n'agisse.

Ta descente aux enfers en dit long sur l'état de notre pays, sur la montée de l'intolérance, sur la montée de l'indifférence, sur l'incapacité à faire respecter la loi, à protéger les victimes, à protéger les personnels de l'Éducation Nationale.

Tu es personnel de l'Éducation Nationale ? Protège-toi toi-même, sois exemplaire et tais-toi.

Les violences homophobes que tu as subies à l'école dans ton village du Cantal sont restées impunies, l'auteur des nombreux tags n'a pas été identifié à temps pour te sauver la vie.

L'alerte publique et le droit d'expression de ton calvaire à travers [la BD Cas d'école l'histoire de Caroline](#) ont conduit à un dépôt de plainte contre l'auteur, par notre employeur l'Education Nationale.

Ton suicide, Caroline, doit mettre notre institution face à ses responsabilités. Tu as lancé l'alerte, tu as fait tout ce que tu pouvais pour continuer à diriger une école, à enseigner, à aimer et à vivre près de chez toi, dans le respect de ce que tu es, dans le respect des autres.

Cette fin tragique nous oblige. Elle nous oblige à ne plus être aveugle et sourd aux alertes. Il faut sortir de la loi du silence. En tout état de cause, notre employeur n'a manifestement pas été en capacité, une fois de plus, de protéger ses personnels. Les responsabilités doivent être établies, la F3SCT doit être saisie et exercer son droit ainsi qu'une enquête, les réponses de l'employeur doivent être apportées.

L'Éducation Nationale tue : silence !

L'État, l'employeur, doit soutenir de façon inconditionnelle tous ses personnels.

Alors que ce gouvernement continue de **maltraiter l'École avec son budget austère** et rejeté, en fermant des postes notamment des postes de médecin du travail, de psychologues, d'administratifs, la colère s'organise pour dire « **ça suffit !** »

Ce nouveau drame rend d'autant plus légitime la résistance de la profession qui exige **tous les moyens nécessaires au fonctionnement de l'École avec des conditions d'exercice sereines pour ses personnels.**